

# Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

## Mairie

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Monsieur Yohann GARREAU est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Date des convocations : 22 mars 2024

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

#### **DÉLIBÉRATION 2024 - N°04/01 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

*COMPTE PRINCIPAL et LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE »*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Fabienne LENOËL, délibérant sur le compte administratif principal et ses annexes de l'exercice 2023 dressé par Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, ~~le budget supplémentaire~~ et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.
Résultats reportés	13 150.15			953 894.03	13 150.15	953 894.03
Opérations de l'exercice	198 822.67	300 541.73	530 336.44	806 898.45	729 159.11	1 107 440.18
<b>TOTAUX</b>	<b>211 972.82</b>	<b>300 541.73</b>	<b>530 336.44</b>	<b>1 760 792.48</b>	<b>742 309.26</b>	<b>2 061 334.21</b>
Résultats de clôture		88 568.91		1 230 456.04	0.00	1 319 024.95
Restes à réaliser	115 919.87	34 059.20	0.00	0.00	115 919.87	34 059.20
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>115 919.87</b>	<b>122 628.11</b>	<b>0.00</b>	<b>1 230 456.04</b>	<b>115 919.87</b>	<b>1 353 084.15</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>6 708.24</b>		<b>1 230 456.04</b>		<b>1 237 164.28</b>

COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT "BOCAGE DE L'ELLE"						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.	Dépenses/déficit	Recettes/excéd.	Dépenses/déficit	Recettes/excéd.
Résultats reportés	120 577.08	0.00	0.00	0.00	120 577.08	0.00
Opérations de l'exercice	0.00	36 120.71	41 758.66	41 758.66	41 758.66	77 879.37
<b>TOTAUX</b>	<b>120 577.08</b>	<b>36 120.71</b>	<b>41 758.66</b>	<b>41 758.66</b>	<b>162 335.74</b>	<b>77 879.37</b>
Résultats de clôture	84 456.37		0.00		84 456.37	0.00
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>84 456.37</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>84 456.37</b>	<b>0.00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>84 456.37</b>		<b>0.00</b>		<b>84 456.37</b>	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget principal 2023 et du budget lotissement communal « Bocage de l'Elle » 2023.

#### DÉLIBÉRATION 2024 - N°04/02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR 2023

**BUDGET PRINCIPAL et BUDGET LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE »** établis par Madame DUPONCHEL, Receveur.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif ~~et le budget supplémentaire~~ de l'exercice 2023 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

*CONSIDÉRANT* que les opérations sont régulières

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

*DÉCLARE* que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le Receveur, pour le budget principal et budget lotissement « bocage de l'Elle », visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserve de sa part.

#### DÉLIBÉRATION 2024 - N°04/03 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2023

## BUDGET PRINCIPAL :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 1 230 456.04 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
Résultat de fonctionnement	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	276 562.01 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	953 894.03 €
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b> <i>(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	<b>1 230 456.04 €</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	88 568.91 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	-81 860.67 €
<b>F Besoin de financement = D+E</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>1 230 456.04 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	1 230 456.04 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	0.00 €

## BUDGET LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE »

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	0.00 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	<b>0.00 €</b>
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	<b>-84 456.37 €</b>
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
<b>F Besoin de financement = D+E</b>	<b>-84 456.37 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>0.00 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	0.00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	0.00 €

#### **DÉLIBÉRATION 2024 - N°04/04 : TAUX D'IMPOSITION POUR 2024**

Le Conseil Municipal décide de maintenir à l'unanimité les taux d'imposition communaux comme suit :

- Taxe foncière propriétés bâties	37.79 %
- Taxe foncière propriétés non bâties	36.36 %
- Taxe d'habitation	9.70 %

#### **DÉLIBÉRATION 2024 - N°04/05 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNÉE 2024**

Le projet de budget primitif pour l'année 2024 présenté par Madame RAIMBEAULT, Maire, est adopté à l'unanimité.

Le budget Principal et le budget Lotissement « Bocage de l'Elle » s'équilibrent en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

##### **BUDGET PRINCIPAL**

- section fonctionnement	2 011 763.12 €
- section investissement	1 017 644.57 €

##### **BUDGET LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE »**

- section fonctionnement	364 582.53 €
- section investissement	224 519.45 €

Vu la délibération 2022 - N°09/07 du 6 septembre 2022 - mise en place de la nomenclature M57 simplifiée, le Conseil Municipal autorise les virements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Madame le Maire rendra compte des virements de chapitre à chapitre à chaque conseil municipal suivant.

Le syndicat scolaire de l'Elle, ayant fait des travaux de chauffage (pompes à chaleur) et installation de radiateurs dans les plus anciennes classes et préau, la participation des communes va être plus importante. La participation pour la commune devrait être de 97 263.27 € (en

fonctionnement) et de 62 714.85 € (en investissement) soit un total de 159 978.12 €. 50 % seront demandés en mai et 50 % en septembre. Une décision modificative sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

## **DÉLIBÉRATION 2024 - N°04/06 : ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES**

Un devis a été demandé à l'association Conquérants et Bâisseurs de la Meauffe pour l'entretien des chemins de randonnées. Le devis s'élève à 2 070.00 € pour 2 passages dans l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'association Conquérants et Bâisseurs pour un montant total de 2 070.00 € et autorise Madame le Maire à signer le devis.

## **POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

### **• Changement des huisseries de la sacristie :**

Les services de la Préfecture ont bien réceptionné la demande de subvention pour le changement des huisseries de la sacristie de l'église. L'Architecte des Bâtiments de France préconise des huisseries en bois et non en PVC.

Un nouveau devis a donc été demandé et un nouveau plan de financement a donc été transmis.

### **• Villages d'Avenir :**

La commune de St Clair sur l'Elle a été retenue dans le dispositif 'Villages d'Avenir' permettant ainsi de disposer d'une ingénierie de proximité afin de concrétiser ses projets. Elle a reçu, en mairie, le 26 mars, Madame Hélène DEBROISE, chef de projet afin de présenter les projets de la commune.

•

### **• Voirie rue du moulin :**

Un arrêté a été pris interdisant l'arrêt et le stationnement de tout véhicule devant le 5 rue du moulin et aux alentours suite à la formation d'un trou béant. Aucune fragilité n'a été constatée sur l'espace public (trottoir et voirie) par le service des routes du conseil départemental.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Projet skatepark :**

Les jeunes abandonnent le projet de Skatepark et préféreraient un pump track. C'est un circuit tout terrain dont la piste est constituée d'alternance de petites bosses, de virages relevés et de bosses plus grandes permettant de réaliser des sauts. Elle s'emploie généralement à vélo. Certaines pistes peuvent être parcourus en skateboard, rollers ou même en trottinette.

Les jeunes ont fait une vente de gâteaux. L'argent récolté permettrait de financer un vélo ou une trottinette pour les enfants n'en ayant pas.

### **Horaires de la Poste :**

Les services de la Poste procéderont à compter du 18 juin à la mise en place des nouveaux horaires en tenant compte de la demande de la commune soit du lundi au vendredi (10h30 à 12h15) et le samedi (9h à 12h15).

### **Vide grenier :**

Le Vélo Club de l'Elle organise un vide grenier les 20 et 21 avril sur le parking de la maison des associations.

### **Cyclisme**

Un concours régional d'éducation routière, organisé par la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT), aura lieu le 14 avril à Saint Clair sur l'Elle. Ce concours s'adresse aux

jeunes licenciés de la FFCT de 8 à 12 ans. Plus d'une centaine de jeunes seront rassemblés.  
En parallèle, un critérium régional VTT et route de 40 km est organisé autour de la commune de Saint Clair sur l'Elle pour les jeunes licenciés de la FFCT de 13 à 18 ans.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.